



6 rue de Kerhuel CS 29029

29196 Quimper cedex

02.98.76.65.65

nous écrire cgt@cg29.fr

nous voir <http://cgtcg29.fr>

Permanences à Brest

Siège du Territoire BMO

18 avenue Baron Lacrosse

1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois

de 14H à 17H

02.98.42.64.40

Poste 7563

Quimper, le 20 septembre 2015

La CGT lance une campagne en faveur de la réduction du temps de travail. La revendication des 32 heures de travail hebdomadaire correspond plus que jamais aux besoins de notre temps.

Lu dans "Ensemble", le mensuel des adhérents de la CGT.

L'idée peut apparaître incongrue au moment où les 35 heures sont remis en cause, à l'Hôpital par exemple. Pourtant malgré les difficultés réelles rencontrées dans les entreprises et les services, au moment du passage de la durée légale à 35 heures, dans le domaine de l'organisation du travail notamment, la réduction du temps de travail répond à une aspiration des salariés et constitue une solution de sortie de la crise essentielle dans la période que nous vivons. **L'idée est juste socialement et efficace économiquement.**

Juste socialement parce qu'elle permet aux salariés de profiter des gains de productivité engendrés par leur travail. Puisqu'on produit plus et mieux en moins de temps, pourquoi ne pas travailler moins, en effet ?

Dans ces conditions, l'application des 32 heures s'entend évidemment sans perte de salaire, sinon il s'agit du travail à temps partiel revendiqué par Pierre Gattaz, le patron du Medef (32 heures payées 32).

Contrairement à une idée trop souvent répandue, les Français ne travaillent aujourd'hui pas moins que leurs collègues européens. Si l'on prend en compte le travail des salariés exerçant à temps plein et à temps partiel, les Français travaillent 35,6 heures par semaine, soit davantage que leurs collègues allemands (35,3 heures), suédois (35,1 heures), danois (34,3 heures), ou néerlandais (31,7 heures).

Efficace économiquement, ensuite, quand certains se tuent au boulot alors que d'autres en manquent cruellement. Le bilan d'application des 35 heures rappelle que la France a créé 2 millions d'emplois entre 1998 et 2001: la Dares et l'Insee en attribuent 350 000 à l'effet 35 heures. Contrairement encore aux affirmations de certains, la mise en œuvre des 35 heures n'a pas dégradé la compétitivité des entreprises. Les gains de productivité engendrés par la réduction du temps de travail ont été évalués entre 4% et 5% par l'Insee. Si l'on y ajoute le gain des allègements de cotisations sociales pour les entreprises, la hausse du coût salarial engendré par la réduction du temps de travail a été largement compensée.

Ce bilan plaide pour que notre pays franchisse, quinze ans après l'application des lois Aubry sur les 35 heures, une nouvelle étape dans le processus de la réduction du temps de travail.

Auteur : Laurent Mossino



J'envisage d'adhérer au syndicat

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

